

Procédure d'inscription scolaire

Écoles maternelle et élémentaires du RPI

Fresne le Plan – Mesnil Raoul - Montmain

Rentrée 2024

Madame, Monsieur,

- Le présent document vous donnera les modalités d'inscription pour l'entrée à l'école maternelle ou la poursuite de la scolarité de votre enfant en élémentaire.

Ainsi,

- Si votre enfant doit être scolarisé dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI),
- Ou si votre enfant est actuellement scolarisé en **Grande Section** à l'école de Mesnil Raoul ou dans une autre école et arrivera au CP à la rentrée prochaine,
- Ou si vous êtes nouveaux arrivants à la rentrée de septembre 2023 et que votre enfant sera au **CP**, au **CE1** ou au **CE2**,

nous vous remercions de prendre en considération la procédure suivante.

- La campagne d'inscription se fera du lundi 25 mars au vendredi 12 avril 2024
- La procédure d'inscription sera dématérialisée tant que possible.

Pour les élèves déjà scolarisés en élémentaire à l'école les Câtelaines, l'inscription à l'école les Malières de Fresne le Plan se fait automatiquement sans démarches des familles. Le directeur procédera aux inscriptions des nouveaux arrivants par mail ou téléphone.

Il proposera des rencontres pour les familles le cas échéant.

L'inscription se fait en 3 temps.

1- Pré-inscription administrative auprès des mairies

Vous disposez en pièces jointes de :

- a) Une fiche à remplir puis à faire valider par le Maire de la **commune de résidence**.

Pour ce faire, merci de la renvoyer à l'adresse correspondant à votre commune:

- Fresne le Plan : mairie-sg.fresneleplan@wanadoo.fr
- Mesnil-Raoul : secretariat@mesnil-raoul.com
- Montmain : montmain@wanadoo.fr

Pour cette validation, il vous faudra fournir les **documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

Vous pouvez faire les copies ou scanner les pages concernant les vaccinations dans le carnet de santé et les feuilles du livret de famille concernant l'enfant et les deux parents.

b) Une fiche de renseignements à compléter et à joindre à votre envoi

2- Admission à l'école par le directeur ou la directrice

Si votre envoi est complet, la fiche de pré-inscription en mairie et la fiche de renseignements seront transmises aux directeurs et directrice validées directement par les secrétariats.

3- Retour aux familles sur la validation de l'inscription par mail du directeur

Vous recevrez un courriel signalant que le dossier est arrivé complet.

Dans la mesure du possible, les directeurs et directrice vous proposeront un rendez-vous à l'école afin de vous rencontrer et échanger sur la prochaine rentrée. Vous en serez avertis et pourrez vous inscrire sur un planning le cas échéant.

Temps périscolaires : Cantine, garderies et transport

- Vous disposez en outre d'un dossier d'inscription pour la restauration scolaire et la garderie inter-communale. Il est à renvoyer directement au SIVOM, à l'adresse suivante : si-sg.sivomfmrmt0650@orange.fr ou dans la boîte aux lettres située à Mesnil Raoul (à côté de la mairie).
- Les familles souhaitant une inscription à la garderie communale de Montmain sont priées de se tourner vers le secrétariat de la mairie de Montmain ou s'adresser à la responsable du Centre de loisirs à l'adresse suivante : calm.montmain@orange.fr
- Les élèves qui utiliseront le service du car pour le ramassage devront être munis d'un titre de transport. Le lien permettant aux parents de connaître la procédure d'inscription auprès des services de la Région n'est pas encore en ligne. Nous vous engageons à consulter le site:

<https://transport-scolaire.normandie.fr>



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Maritime



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens de e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé	Code *	Libellé
AGRICULTEURS-EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITÉS	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYÉS			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprises		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Ecole maternelle publique la Petite Sirène | Mesnil Raoul |
| <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire publique les Câtelaines | Montmain |
| <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire publique les Malières | Fresne le Plan |

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

ÉLÈVE	
Nom de famille :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Nom d'usage :	
Prénom(s) : / /	
Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : <i>(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)</i>	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : <i>(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)</i>	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*)	
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage : Organisme :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : <i>(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)</i>	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)
Fournir une copie de la décision du Juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*)
Nom de famille : Prénom :
Nom d'usage : Organisme :
Adresse :
Code postal : Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui Non
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :

Lien avec l'élève (*)
Nom de famille : Prénom :
Nom d'usage : Organisme :
Adresse :
Code postal : Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui Non
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*)
À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Garderie du matin :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Études surveillées :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Garderie du soir :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Transport scolaire :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Date :

Signature des représentants légaux :

INSCRIPTION SCOLAIRE

RPI FRESNE LE PLAN- MESNIL RAOUL-MONTMAIN

Rentrée 2024 / 2025

Une fiche par enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____

Adresse de l'enfant : _____

Commune : _____

N° de téléphone (obligatoire) Fixe : _____

Adresse mail : _____

Si votre enfant est déjà scolarisé, précisez l'école fréquentée : _____

Niveau de classe à la rentrée : _____

Parents ou tuteur responsable légal

Nom du père

Nom de la mère

Prénom

Prénom

Adresse

Adresse

Code postal

Ville

Code postal

Ville

N° Tél

N° Tél

N° Portable

N° Portable

Mail

Mail

Composition de la famille Frères et sœurs du même foyer

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement

Je soussigné(e) (père mère ou représentant légal *), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements pour l'inscription de ma fille ou de mon fils. (*) *Rayer les mentions inutiles.*

Date : _____

Nom et Prénom : _____

Signature : _____

Décision du Maire

Favorable

Défavorable

L'enfant sera inscrit dans le RPI

Date

Signature du Maire

CANTINE SCOLAIRE du SIVOM de Fresne le Plan, Mesnil Raoul et Montmain

Règlement intérieur ~ année 2024/2025

Les parents s'engagent à prendre connaissance du présent règlement intérieur et à en accepter les différentes clauses.

Les conditions d'admission :

Des frais de gestion seront perçus annuellement, avec la facture des repas de septembre pour les enfants déjà inscrits, dès le premier repas pour les nouveaux cantiniers.

Lors de la réunion de SIVOM du 27 novembre 2023, les délégués ont fixé, pour l'année civile 2024, le montant des frais de gestion à :

- 5 euros pour le premier enfant cantinier
- 3 euros pour le deuxième enfant cantinier d'une même famille
- 1 euro pour les suivants.

La discipline :

Les élus du SIVOM seront avisés par les personnels de service des différents incidents. En cas d'attitude inadmissible ou incorrecte d'un enfant envers le personnel de surveillance, d'un manque de respect caractérisé au personnel de service, de refus d'obéissance, ou de dégradation volontaire du matériel, une **LETRE D'AVERTISSEMENT** sera adressée aux parents.

Au deuxième avertissement et après avis du SIVOM, l'enfant sera exclu du restaurant scolaire pour une durée d'une semaine. Les repas ne seront pas remboursés par le SIVOM.

Au troisième avertissement et après avis du SIVOM, l'enfant sera exclu définitivement pour le reste de l'année scolaire.

Le prix du repas :

Lors de la réunion de SIVOM du 28 novembre 2022, les délégués ont fixé, pour l'année civile 2023, le montant du repas à :

4.30 euros pour les enfants résidant sur les communes du SIVOM,

5.40 euros pour les enfants résidant hors SIVOM.

5.90 euros pour les adultes

En cas d'allergie alimentaire, si les parents fournissent le repas, il sera facturé 50% du prix du repas cantine pour les frais de service.

Les paiements :

Une facture, distribuée par La Poste ou par courriel, sera adressée à chaque famille d'enfant(s) cantinier(s).

Les paiements devront être effectués **AU BUREAU DU SIVOM** (ou dans les mairies de Fresne ou Montmain, à votre convenance), aux heures habituelles d'ouverture, aux dates indiquées sur la facture (**entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois**).

Paiement par prélèvement ou virement à privilégier, ou par chèque (établi à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**), ou en espèces.

La somme payée devra **IMPERATIVEMENT** correspondre à celle indiquée sur la facture.

Les retards de paiement seront signalés à Monsieur le Percepteur pour mise en recouvrement par ses services.

Les absences :

Les paiements couvrent l'ensemble des jours de cantine du mois. Les absences, même prévisibles, ne peuvent être déduites.

absence d'enseignant (maladie, stage, ...) :

- absence d'une ou plusieurs journées : le repas sera remboursé (déduit sur la facture qui vous sera adressée)
- absence d'une demi-journée : la cantine fonctionne normalement ; il n'y aura pas de remboursement.

absence d'un enfant (maladie ou raison personnelle) :

- absence d'un ou 2 jours* consécutifs : les repas seront facturés, quelque soit le nombre d'absence dans le mois.
- absence de 3 jours* consécutifs et plus : **une carence de 2 jours** sera appliquée par période d'absence

* : il s'agit des jours de cantine ! Les mercredi, samedi et dimanche ne sont pas pris en compte !

La facture adressée après chaque période de vacances scolaires (février, Pâques, été, Toussaint, Noël) indiquera et tiendra compte du nombre de repas donnant lieu à déduction.

En cas de désaccord, vous contacterez la Gestionnaire de la cantine, dont les coordonnées figurent sur la facture.

En aucun cas les secrétaires de mairie ne pourront accepter un paiement dont le montant serait différent de celui indiqué sur la facture. Elles ne seront pas habilitées à solutionner les litiges.

Règlement Général sur la Protection des Données :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement pour la cantine et la garderie du SIVOM de Fresne le Plan- Mesnil Raoul- Montmain.

Les données enregistrées sont conservées 10 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux structures où est accueilli l'enfant, ainsi qu'à l'Éducation Nationale et à la Caisse d'Allocation Familiale (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : SIVOM Fresne le Plan- Mesnil Raoul- Montmain – Rue de la Mairie- 76520 MESNIL RAOUL ou bien par mail : si-sg.sivomfmrmt0650@orange.fr.

Règlement intérieur ~ année 2024/2025

La garderie scolaire fonctionne chaque jour d'école, de 7H15 à 8H50 le matin, et de 16H10 à 19H00 l'après-midi. Elle accueille les enfants de maternelle et de primaire scolarisés sur le SIVOM. L'enfant peut être pris en charge sur 4 "périodes" :

- le matin de 07H15 à 8H50,
- au goûter de 16H10 à 17H15, la collation est fournie par la garderie,
- le soir de 17H15 à 18H30
- . le soir de 18H30 à 19H00

En cas de retard (au delà de 19H00), 2 périodes par ¼ d'heure supplémentaire seront comptabilisées.

Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

Lors de la réunion de SIVOM du 27 novembre 2023, les délégués ont fixé, pour l'année civile 2024, le prix de la carte de 10 périodes à **19.30 euros**.

La facturation des cartes sera effectuée en même temps que la facturation cantine.

Un reçu sera remis lors du paiement par la famille pour le paiement en espèces (prévoir l'appoint !) ou par chèque (établi à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**) ou par ticket CESU (sans rendu de monnaie).

Pour l'accueil du matin, il est demandé que l'enfant ait déjà pris son petit déjeuner.

ATTENTION : Garder vos factures pour votre déclaration annuelle aux impôts

GARDERIE SCOLAIRE du SIVOM

De Fresne le Plan-Mesnil Raoul- Montmain

Fiche de renseignements en cas d'accident

Nom de l'enfant : _____ prénom : _____ classe : _____

(ou des enfants): _____ prénom : _____ classe : _____

_____ prénom : _____ classe : _____

Aux heures de GARDERIE, le personnel pourra, en cas de nécessité, vous téléphoner :

- à votre domicile, au n° de téléphone _ _ _ _ _
- à votre travail, au n° de téléphone _ _ _ _ _

- Nom du médecin traitant : _____ téléphone _ _ _ _ _

-
- En cas d'accident bénin (éraflures, égratignures, pincements,...) le personnel d'encadrement assurera les premiers soins.
 - Dès lors que la nature des soins dépasse sa compétence, le personnel de cantine et de surveillance se mettra en rapport téléphonique avec le « 15 » et confiera à ce service la responsabilité de l'orientation de l'enfant dans les différents établissements médicaux. Ce transfert de responsabilité sera effectué dans l'intérêt de l'enfant, la famille étant, bien entendu, avisée des faits dans les meilleurs délais.

Renseignements particuliers concernant votre (vos) enfant(s) (allergies, problème d'anesthésie etc....)

Nom des personnes autorisées à prendre les enfants à la garderie :

.....

.....

.....

Je soussigné (e), Monsieur Madame _____ autorise le personnel de la cantine à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenant à mon enfant.

Lu et approuvé, le

Signature

**CANTINE SCOLAIRE du SIVOM
de Fresne le plan – Mesnil Raoul - Montmain**

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Renseignements concernant les parents

Nom des parents : -----Prénom -----

Adresse : n° ----- rue -----

: commune -----

n° de téléphone : -----

n° allocataire CAF :

J'autorise le SIVOM à me transmettre les factures par mail : OUI NON

Adresse mail obligatoire pour la transmission des informations urgentes (écrire en majuscule) :

.....

Mode de règlement :

Afin de faciliter vos paiements, le SIVOM vous propose de régler vos factures par prélèvement automatique. Êtes-vous intéressé par ce moyen de paiement ? OUI NON

Si OUI, fournir un relevé d'identité bancaire et remplir l'autorisation de prélèvement jointe.

Si vous aviez opté pour ce mode de règlement l'année scolaire précédente et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau ces deux documents.

Renseignements concernant le 1^{er} enfant scolarisé sur le SIVOM

Nom de l'enfant : ----- Prénom -----

Date de naissance :

Classe fréquentée à la rentrée de septembre 24 : -----

Renseignements concernant le 2^{ème} enfant scolarisé sur le SIVOM

Nom de l'enfant : -----Prénom -----

Date de naissance :

Classe fréquentée à la rentrée de septembre 24 : -----

Renseignements concernant le 3^{ème} enfant scolarisé sur le SIVOM

Nom de l'enfant : ----- Prénom -----

Date de naissance :

Classe fréquentée à la rentrée de septembre 24 : -----

A FAIRE PARVENIR AU REGISSEUR DU SIVOM :

SIVOM de Mesnil Raoul- rue de la mairie- 76520 Mesnil Raoul- tel : 02 35-79-04-33

Courriel : si-sg.sivomfmrmt0650@orange.fr

Le montant de l'Inscription sera indiqué sur la facture cantine de septembre 2024

CANTINE SCOLAIRE du SIVOM

De Fresne le Plan-Mesnil Raoul- Montmain

Fiche de renseignements en cas d'accident

Nom de l'enfant : _____ prénom : _____ classe : _____

(ou des enfants): _____ prénom : _____ classe : _____

_____ prénom : _____ classe : _____

Aux heures de repas, le personnel pourra, en cas de nécessité, vous téléphoner :

- à votre domicile, au n° de téléphone -- -- -- -- --
- à votre travail, au n° de téléphone -- -- -- -- --

- Nom du médecin traitant : _____ téléphone -- -- -- -- --

-
- En cas d'accident bénin (éraflures, égratignures, pincements,...) le personnel d'encadrement assurera les premiers soins.
 - Dès lors que la nature des soins dépasse sa compétence, le personnel de cantine et de surveillance se mettra en rapport téléphonique avec le « 15 » et confiera à ce service la responsabilité de l'orientation de l'enfant dans les différents établissements médicaux. Ce transfert de responsabilité sera effectué dans l'intérêt de l'enfant, la famille étant, bien entendu, avisée des faits dans les meilleurs délais.

Renseignements particuliers concernant votre (vos) enfant(s) (allergies, problème d'anesthésie etc....)

Je soussigné (e), Monsieur Madame _____ autorise le personnel de la cantine à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenant à mon enfant.

Lu et approuvé, le

Signature

TRANSPORT SCOLAIRE

| 2024-2025 |

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE DU 11 JUIN AU 31 JUILLET !



nomad.normandie.fr

NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE

5451A0 - MESNIL-RAOUL / MESNIL-RAOUL

Valide à partir du 01/03/2023

415 4 jours LuMa--JeVe-- Période Scolaire (hors JF) Dynamique		Oui
Services :		1
Commune	Point d'arrêt	Im-jv--
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	07:55
MONTMAIN	École / Salle Polyvalente	08:04
FRESNE-LE-PLAN	École	08:13
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	08:24
MONTMAIN	École / Salle Polyvalente	08:36
FRESNE-LE-PLAN	École	08:46
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	08:52

5451A1 - FRESNE-LE-PLAN / MESNIL-RAOUL

Valide à partir du 01/03/2023

415 4 jours LuMa--JeVe-- Période Scolaire (hors JF) Dynamique		Oui
Services :		1
Commune	Point d'arrêt	Im-jv--
FRESNE-LE-PLAN	École	16:10
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	16:18
MONTMAIN	École / Salle Polyvalente	16:32
FRESNE-LE-PLAN	École	16:41
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	16:52
MONTMAIN	École / Salle Polyvalente	17:00
FRESNE-LE-PLAN	École	17:08
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	17:14

5451A7 - FRESNE-LE-PLAN / MONTMAIN

Valide à partir du 23/12/2019

415 4 jours LuMa--JeVe-- Période Scolaire (hors JF) Dynamique		Oui
Services :		1
Commune	Point d'arrêt	Im-jv--
FRESNE-LE-PLAN	École	16:15
MESNIL-RAOUL	Mairie / École	16:21
MONTMAIN	École / Salle Polyvalente	16:37

Transporteur :

TRANSDEV NORMANDIE INTERURBAIN ELBEUF